

Assemblée plénière du 12 décembre 2025

Discours de Valérie SIMONET

Présidente du Conseil départemental de la Creuse

Seul le prononcé fait foi

Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, Vice-présidents,
chers collègues,

Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service,

Mesdames et Messieurs,

Déjà, 2025 s'achève, et nous nous retrouvons aujourd'hui, pour **la dernière assemblée départementale de l'année.**

Cependant, et pour la seconde fois, à quelques semaines de la clôture de notre exercice annuel, et à l'heure où les « transactions » au Parlement se poursuivent, il est toujours aussi difficile pour notre collectivité départementale, dans ce **contexte permanent de grandes incertitudes**, de se concentrer sur la construction de scenarii budgétaires pour 2026.

En effet, qui peut dire, aujourd'hui, quels seront les impacts **pour les Départements, de la future Loi de Finances 2026**, alors qu'on ne sait même pas si ce Gouvernement perdurera au-delà de la « *DLC©* » du 23 décembre prochain, à l'heure où certains continuent d'espérer fiévreusement une nouvelle dissolution de l'AN ?...

De l'instabilité, de l'instabilité, encore de l'instabilité, voilà ce qu'on promet aux Français, aux acteurs socio-économiques et aux collectivités.

Je vous avoue que cela est plus que désespérant, alors qu'il y a urgence pour les Départements : nous sommes les premiers acteurs de la cohésion sociale dans notre pays, et notre pays va mal.

Certes, la **Loi de finances de la Sécurité Sociale** a été adoptée mardi soir. Nous en attendons les déclinaisons, sinon à avoir noté une hausse de la CSG sur les revenus du capital, pour financer la **branche autonomie, via la CNSA**.

Je crains cependant que, pour les Départements, nous soyons encore loin d'une compensation attendue de 50% des dépenses PCH et d'APA.

Pour mémoire le reste à charge pour notre collectivité est de 70% pour la PCH - dont la dépense a doublé en trois années, avec l'ouverture de nouveaux droits, et de 65% pour l'APA ; il reste donc encore du chemin à parcourir...

Face au défi du vieillissement de la population et à une société qui se veut plus inclusive, le constat est là, nous mobilisons de plus en plus de moyens humains et financiers, pour ces politiques d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie.

Je voudrais d'ailleurs saluer la démarche conjointe de notre Direction des Personnes en Perte d'Autonomie et de notre MDPH, sous la houlette de la vice-présidente, Marie-Thérèse Vialle, pour l'organisation d'un temps de partage, collectif, avec nos partenaires et nos usagers, pour saluer le chemin parcouru depuis les **lois de 1975 et 2005, visant à garantir l'égalité des droits et des chances pour les Personnes en situation de Handicap**.

Le **PLF 2026**, largement remanié par le Sénat, sera soumis au vote des sénateurs lundi, s'en suivra une Commission Mixte Paritaire, et en cas de désaccord, les discussions se poursuivront en janvier... Ordonnances, Loi spéciale, je crains que nous ne devions attendre encore !

Attendre quand les communes, les intercommunalités, les Départements, les Région, souffrent de voir s'affaiblir constamment leurs marges de décisions, alors que pourtant, on nous demande chaque jour, un peu plus.

Nous avons bien compris, nous qui sommes dans la réalité du quotidien, en proximité, face à nos concitoyens, que la solution a été toute trouvée à Paris... **L'État fait face à une dette record**, et pour redresser ses comptes, ce sont **les collectivités qui sont mises à contribution**. Malheureusement ce n'est pas la première fois : nous avons connu la baisse drastique de la DGF, le « contrat de Cahors », la suppression de toute autonomie fiscale, le transfert de charges non compensées financièrement, la hausse de dépenses décidée sans concertation, et le DILICO ! De ce qui devait être exceptionnel en 2025, voici le DILICO 2 pour 2026. Si la Creuse n'est pas concernée, pour autant ces prélèvements sur les recettes des Départements plus aisés, se ressentent sur l'effort qu'ils avaient consentis dans le cadre de la péréquation horizontale entre Départements. Nous l'avons bien constaté avec la chute du fonds de péréquation DMTO 2025.

Un fonds de soutien pour les Départements fragiles ?

Proposition du Gouvernement 300 millions, un amendement pour porter ce fonds à 600 millions ; fonds dont une partie nous avait été versée en 2024, pour un montant de 4,9 millions, et qui nous avait permis de financer nos investissements, de poursuivre nos engagements auprès des communes et gestionnaires de réseaux d'eau et d'assainissement, par des aides financières conséquentes.

Cela nous a aussi permis de mettre en place le fonds Boost'Habitat, afin d'inciter à remettre sur le marché du locatif, des logements communaux, et ainsi à participer à l'attractivité de nos bourgs-centres.

S'il n'y a pas eu de fond de soutien en 2025, nous verrons si, et seulement si le PLF est voté, quels seront les critères de répartition de ce nouveau fonds, en 2026, alors que cette année près de la moitié des Départements seraient éligibles, tant nos situations se sont dégradées.

Voilà où nous en sommes alors que, rappelons-le, les Conseils départementaux, strate de collectivités la plus fragilisée financièrement, sont contraints aujourd'hui, par les 70% de nos dépenses non-pilotables : allocations individuelles de solidarité, aide sociale à l'enfance, collèges, routes, SDIS ...et de, surcroit, des dépenses sujettes à des décisions nationales.

Je voulais aussi saluer, dans le cadre de **l'accès aux formations qualifiantes, le maintien des exonérations pour les apprentis** : c'est important dans notre département, alors que l'apprentissage reste une voie d'excellence pour beaucoup de nos jeunes ; je pense particulièrement aux jeunes majeurs dont nous avons la responsabilité, à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Je voulais aussi vous partager les intentions du Premier Ministre, dans un courrier qu'il adressait à tous les présidents de Départements, le 24 novembre dernier, alors que j'étais en rdv avec la ministre des Collectivités, Françoise Gatel. Ils évoquent tous deux de nouvelles perspectives pour les Conseils départementaux, au détour d'un **nouvel acte de décentralisation** qui serait déposé au Parlement en mars prochain.

Les sujets s'attachant à des réformes structurelles ne manqueront pas de faire débat.

Pour exemple la **recentralisation du versement de l'allocation RSA**, alors que les Départements conserveraient le volet Insertion ; il faudra s'attendre, comme avec la gestion des fonds européens (FSE+) à la mise en place d'indicateurs dits de performance, bref à ce que nous démontrions que les

moyens alloués soient source d'efficacité... couplée à la mise en place de l'ASU (allocation de solidarité unique), plébiscitée par beaucoup de Français, afin que le cumul des différentes allocations perçues par quelqu'un qui ne travaille pas, soient plafonnées à 70% du revenu d'une personne qui travaille.

Sur les sujets de santé, le Premier ministre a annoncé la transformation des ARS, sans plus de précision... confiant au préfet et au Présidents de Départements le copilotage de l'accès à l'offre de soins. Pourquoi pas, mais si c'est pour diluer la responsabilité de l'État, la flécher sur les élus locaux qui n'ont pas misé sur cette politique régaliennes, voici de quoi nous inquiéter...

D'autant la mission confiée aux ARS de labelliser, avec l'engagement des Départements, des sites/pôles de santé, en « Maison France Santé » : 15 en Creuse, dans un délai très court, avant la fin du mois... sans que nous sachions concrètement ce que cela va apporter aux professionnels de santé - qui se montrent, pour l'heure, aussi interrogatifs que moi.

Enfin, le Premier ministre flèche les Départements comme la collectivité des réseaux... et va jusqu'à nous proposer le transfert des derniers 10.000 km de routes nationales non concédées...

Je crains que tout cela ne ressemble à un outil d'ajustement comptable pour l'État !... Certes nous sommes favorables à des réformes, mais une réforme sans financement, cela reste une simple opération de communication.

La responsabilité de ceux qui ont été à la tête de l'État est entière dans la gestion de ses comptes ; de nouveaux transferts de charges vers les Départements ne pourrait être une façon, pour l'État, de se défausser, pour ensuite nous accuser d'avoir augmenté nos dépenses et d'avoir embauché de nouveaux fonctionnaires !

Par ces propos contextuels, je veux redire, avec Départements de France, notre détermination à défendre l'autonomie financière de nos collectivités, à protéger nos publics les plus vulnérables et à rappeler à l'État la nécessité de respecter les équilibres territoriaux et la juste compensation de ses décisions. Il en va ainsi de notre capacité à pouvoir avoir les coudées franches, pour agir efficacement pour les Creusoises et les Creusois.

Parmi les dossiers dont nous débattrons aujourd'hui, celui de la gestion de notre recours à l'emprunt. Nous avons anticipé la dégradation des comptes des Départements. Alors que nos recettes de fonctionnement ont chuté de près de 20 millions en 2025, la poursuite de notre désendettement a été un choix délibéré. Nous vous le rappelons, notre encours de dette a chuté de 25 millions en 5 ans. Nous pouvons ainsi continuer à emprunter à des taux raisonnables et limiter notre charge d'intérêts à rembourser.

Il est temps, en fin d'année, de fixer les indicateurs de tarification des établissements médico-sociaux pour 2026, et de vous présenter les modalités de versement des primes Ségur, au regard des annonces de l'État qui nous a encore imposé une dépense, à laquelle il ne participe que très partiellement.

En ce temps des Sainte-barbe, et des remerciements au nom de toute la population, que nous adressons à nos sapeurs-pompiers, notre collectivité s'engage de nouveau clairement, avec une convention qui vous est proposée et qui affiche un montant d'engagement de plus de 23M pour notre SDIS pour les 3 années à venir, à l'heure où d'autres Départements sont en train de revoir leurs dotations à la baisse, faute d'avancées après le Beauvau de la Sécurité.

Vous examinerez les derniers documents relatifs à la reprise, au 1^{er} janvier 2026, sous l'égide du Conseil départemental, des activités du laboratoire d'analyses. Les agents s'engagent pleinement à ancrer notre activité dans un champ concurrentiel. Nous serons aidés par le décret de décembre 2023, qui permet de conventionner avec l'État, afin que soient reconnues les missions de service public dont sont chargés les laboratoires agréés, avec une compensation financière pour une durée de trois ans. Je veux remercier très sincèrement tous ceux, élus, Bertrand Labar et Thierry Gaillard, DGS et ses équipes, pour la réalisation de cette reprise dans de bonnes conditions, à la fois pour nos agents qui ont salué notre décision, et pour tous nos clients creusois.

Enfin vous dire toute ma satisfaction, partagée aussi par nos agents de l'UTAS et de l'UTT, lors de l'emménagement dans leurs **nouveaux locaux de la Maison du Département de La Souterraine**. Cette nouvelle MDD a ouvert ses portes, et nous l'inaugurerons officiellement, jeudi prochain. A l'occasion du dernier CA du GIP Traces de Pas, ce n'est pas sans émotion que le précédent maire de la ville, Jean-François Muguay, me partageait ses remerciements de voir ce bâtiment investi, après toutes les turpitudes que nous avons partagées quant à ce périlleux et coûteux dossier...

Vous venez, par vos vœux et motions, évoquer des sujets plus locaux que je sais majeurs pour les Creusois, et ne m'attarderai que sur la stupeur ressentie, lorsque nous avons appris que la **transversale ferroviaire Bordeaux-Lyon**, et ainsi la Creuse et l'Allier, étaient rayés de la carte ferroviaire nationale !

J'ai rapidement lancé une pétition en ligne, accompagnée par mon collègue de l'Allier, dès l'annonce faite par la SNCF ; **pétition** qui aujourd'hui, grâce à notre réseau du Massif central, a obtenu plus de 26.000 signatures !

Nous avons écrit ensemble, à l'initiative d'Éric Correia, une lettre ouverte au Président de la République et au nouveau Président de la SNCF.

Je serai jeudi soir à Moulins, à l'invitation de mon collègue Claude Riboulet, afin de nous mobiliser pour cette desserte ferroviaire, indispensable aux Creusois comme aux Bourbonnais, aux Puydomois et à beaucoup d'habitants du cœur de la France.

Affaire à suivre, qui j'espère, n'est pas déjà une « affaire conclue »...

Nous ne sommes pas effrayés par nos responsabilités, même au cœur de tous les tourments ; nous sommes solidement campés sur nos convictions et attachés à nos missions, au service des Creusois.

Pour autant, comment travailler sereinement, comment faire de l'aménagement et du développement territorial, comment s'engager pour rendre la Creuse encore plus visible et attractive pour de nouvelles populations, face à de telles annonces et face à un tel manque de considération de la part des pouvoirs publics ?...

Des périodes difficiles et troubles, il était de ceux qui en avaient traversées. Je souhaite que nous ayons **une pensée pour André Chandernagor**, qui nous a quittés le 18 novembre dernier à Aubusson, à l'âge de 104 ans. Ancien conseiller général et président du Conseil général de la Creuse de 1973 à 1983, il a consacré une grande partie de sa vie au service public.

Issu d'une famille modeste, André Chandernagor a mené une carrière remarquable, dans la fonction publique et la vie politique : maire de Mortroux de 1953 à 1983, député de la Creuse de 1958 à 1981, président du Conseil régional du Limousin de 1974 à 1981, ministre délégué chargé des affaires

européennes de 1981 à 1983, puis Premier président de la Cour des comptes de 1983 à 1990.

Je tiens à souligner sa fidélité à la Creuse, son sens du devoir et la rigueur avec laquelle il a exercé ses mandats.

J'ai eu la chance d'échanger avec lui à plusieurs reprises. Je garde le souvenir d'un homme courtois, cultivé, attentif et toujours respectueux, capable de replacer chaque sujet, même très concret, dans une vision plus large, presque pédagogique.

Sa fidélité à la Creuse, sa constance et sa rigueur nous rappellent que l'engagement public est avant tout une question de devoir et de responsabilité.

Au nom du Département de la Creuse et en mon nom personnel, je vous propose de marquer une minute de silence, en son hommage.

(Pause d'une minute)

En ce mois de décembre, je voudrais également revenir sur **les 120 ans de la loi de 1905, et la journée de la laïcité**. Lundi, invitée par le collège Marouzeau, j'ai eu l'honneur d'intervenir aux côtés du député Lenoir et du sénateur Lozach, pour répondre à une longue série de questions, préparées par des élèves de 6ème. Cela a été un moment très riche, parfaitement accompagné par le principal, que je remercie encore pour son accueil. Ce que j'en retiendrai de touchant, est l'engagement des équipes éducatives, pour faire de nos collégiens de futurs citoyens éclairés, et la compréhension qu'ont déjà ceux-ci du principe de laïcité, dans le respect des opinions et des croyances, des uns et des autres.

Les valeurs républicaines – liberté, égalité, fraternité, mais aussi celle de la laïcité, s'imposent à nous tous, en France, grâce à cette Loi, et continuent de guider notre action locale et nos décisions quotidiennes.

Merci de votre attention.